

Vous trouverez ci-dessous, le compte-rendu du groupe de travail sur les postes de contrôles frontaliers qui s'est réuni le 7 avril 2022 présidé par Richard-Péjus, adjointe du chef du service des ressources humaines. Etaient présents pour la FSU Antonio Dos Santos et Philippe Béranger.

### **Actualités relatives au BREXIT en 2021**

Près de 110 000 envois *Brexit* contrôlés avec une augmentation régulière des flux. A l'heure actuelle : 2 500 par semaine. Calais-Boulogne concentre à lui seul 85% de contrôle, 83% portent sur les produits d'origine animale, 13% sur les animaux vivants et 3% sur les végétaux. Plus de 1200 envois de produits d'origine animale ont fait l'objet d'un refus d'admission sur le territoire européen. A signaler que 10 000 chevaux ont été contrôlés à Calais ; c'est le premier poste de contrôle au monde pour cette espèce.

*Pour la FSU, tous les SIVEP n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière notamment en Bretagne, dû en particulier à l'épidémie covid qui a freiné les flux en 2021.*

### **Les effectifs, cycle de travail**

Au total, 396 agents ont été recrutés (dont 277 dans les Haut de France, 60 en Normandie et 26 en Bretagne et 33 pour les autres régions), soit 85% de l'objectif de postes pourvus au 1er janvier 2022. Les recrutements sont à 100% des contractuels pour les vétérinaires et à 88% pour les technicien.nes. Depuis le début de l'année, l'administration comptabilise 12 démissions et 53 agent.es ont été titularisé.es depuis le début du BREXIT. Pour faire face aux difficultés de recrutements et aux démissions l'administration veut élaborer un référentiel de l'ensemble des contractuel.les, afin de réduire l'écart de rémunération entre titulaires et contractuel.les. Elle souhaite poursuivre l'accès à la titularisation et se propose de réfléchir sur la fidélisation des agent.es sur ce bassin d'emploi.

*Pour la FSU, aujourd'hui l'administration reconnaît un véritable problème d'attractivité. Elle est responsable de cette situation critique car elle ne s'est pas donnée les moyens, malgré nos alertes :*

- *Est-il normal que pour avoir une rémunération descente, les agents doivent exercer leurs missions la nuit préjudiciable à leur santé ? NON. Le travail de nuit engendre des horaires dits « atypiques » et qui peuvent de par leurs spécificités, entraîner des risques pour la santé.*

*La revalorisation des rémunérations doit être induite par un véritable plan de déprécarisation avec une formation adaptée. Le ministère a mis en place, voilà quelques années, cette solution pour les agents exerçant leurs missions en abattoir, celle-ci a permis de stabiliser pendant quelques années les équipes en place. La reconnaissance des agents BREXIT passe par **une titularisation et ainsi une augmentation des salaires.***

- *Est-il normal que l'organisation du travail soit incompatible avec une vie familiale ? NON. La FSU demande des effectifs suffisants afin que les agent.es puissent prendre des congés à leur convenance notamment l'été et leur permettent d'avoir 2 week-ends entier au minimum par mois. La FSU a également demandé la réduction de temps de travail liée aux conditions de travail a même hauteur que les agent.es d'abattoir, soit 1467 heures*
- *Est-il normal de ne pas disposer de locaux adaptés à leurs besoins ? NON. La FSU demande à l'administration de faire pression notamment sur les préfets afin que nos collègues puissent travailler dans des locaux suffisamment vastes et adaptés sur tous les sites.*

## **Incidents du 1er octobre au Havre**

Sur les 22 sites, l'administration nous a fait la présentation des mesures de sécurisation mise en place. Par mesure de sécurité, nous n'en faisons pas le détail dans le compte rendu.

*Pour la FSU, les risques d'agressions sur les sites sont de plus en plus importants, dû aux différents trafics (drogues, trafics d'animaux, etc) ; c'est pourquoi nous exigeons l'amélioration de la sécurisation de l'ensemble de sites avec la présence de forces de l'ordre .*

## **Mise en place de ticket restaurant**

L'administration propose la mise en place de tickets-restaurant par mois et par agent.e à temps plein avec 6 euros le ticket, dont 3 euros de pris en charge par l'administration pour les agent.es soumis au cycle de capitainerie.

*Pour la FSU, le MAA n'a répondu que partiellement à nos propositions concernant la compensation pour les agent.es n'ayant pas accès au restaurant administratif.*

*N'oublions pas qu'une part de nos rémunérations est prélevée sur nos salaires pour l'action sociale.*

*L'administration fait donc, là encore, des économies sur le dos des agent.es.*

Vos représentants du personnel FSU :

Philippe BERANGER : [philippe.beranger@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:philippe.beranger@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Antonio DOS SANTOS : [antonio.dos-santos@educagri.fr](mailto:antonio.dos-santos@educagri.fr)